

PREFET DE LA VENDEE

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire

Division territoriale des risques technologiques  
Unité Territoriale de La Roche Sur Yon

Référence : DP –

Vos réf. : votre transmission du 10 novembre 2011  
DB n° 2011/0827 – Dossier 85/0102

Affaire suivie par : Dominique PHARISIEN  
dominique.pharisien@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. 02 51 47 76 00 – Fax : 02 51 47 76 10

La Roche sur Yon, le 10 janvier 2012

**Le directeur régional de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
des Pays de la Loire**

à

**Monsieur le préfet de la Vendée**  
Direction des Relations avec les collectivités  
Territoriales et des Affaires Juridiques  
Bureau du tourisme et des procédures  
environnementales et foncières  
Section des installations classées (ICPE)

## RAPPORT DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES

[Charte de l'inspection des installations classées – Extrait]  
« L'inspection des installations classées exerce une mission de police environnementale  
auprès des établissements industriels et agricoles.  
Cette mission de service public, définie par la loi, vise à prévenir et à réduire les dangers  
et les nuisances liés à ces installations afin de protéger  
les personnes, l'environnement et la santé publique ».

**Objet :** SARL CAMBOUI RECYCL'AUTO – Fontenay le Comte

**Mots-clés :** Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.  
Agrément VHU. Changement d'exploitant.

Le présent rapport a pour objet un projet d'arrêté préfectoral complémentaire en vue d'acter la reprise par la SARL CAMBOUI RECYCL'AUTO, de l'établissement exploité précédemment par la société AUTO DEMOLITION 2000, 20 Impasse Charles-Louis Largeteau, sur le territoire de la commune de FONTENAY LE COMTE, ainsi que le transfert au profit de la SARL CABOUI RECYCL'AUTO de l'agrément n°PR-85-00020-D en date du 13 janvier 2009,

### I- Exploitant

- **Raison sociale** SARL CAMBOUI RECYCL'AUTO
- **Adresse** 20 Impasse Charles Louis Largeteau, 85200 FONTENAY LE COMTE
- **Siège social** 20 Impasse Charles Louis Largeteau, 85200 FONTENAY LE COMTE
- **SIRET** 532 470 846 00017
- **Activité** Stockage et traitement des Véhicules Hors d'Usage
- **Situation administrative** Arrêté d'autorisation n°85-DIR.1/697 du 27 juin 1985.  
Agrément VHU n°PR-85-00020-D du 13 janvier 2009

## II-Objet de la demande

La SARL CAMBOUI RECYCL'AUTO déclare avoir repris l'exploitation de l'établissement précédemment exploité par la société AUTO DEMOLITION 2000, 20 Impasse Charles Louis Largeteau à FONTENAY LE COMTE, et sollicite à cette occasion l'obtention de l'agrément en vue d'effectuer le stockage, la dépollution et le démontage de véhicules hors d'usage, conformément à l'article R.543-162 du code de l'environnement.

L'établissement susvisé bénéficie d'un arrêté préfectoral d'autorisation en date du 27 juin 1985, et bénéficie également de l'agrément pour la destruction des Véhicules Hors d'Usage, délivré par voie de l'arrêté préfectoral n°09- DRCTAJE/1- 28 en date du 13 janvier 2009.

L'installation concernée par la demande de la SARL CAMBOUI RECYCL'AUTO étant déjà autorisée et agréée pour effectuer la destruction des Véhicules Hors d'Usage, la déclaration de changement d'exploitant et le transfert de l'agrément précité doivent par conséquent faire l'objet d'un arrêté préfectoral complémentaire, et ce conformément aux prescriptions de l'article R.515-37 du code de l'environnement.

## III-Analyse de l'inspection des installations classées

Le dossier de demande présenté par la SARL CAMBOUI RECYCL'AUTO comporte l'ensemble des éléments mentionnés à l'article 1 de l'arrêté ministériel du 15 mars 2005 relatif aux agréments des exploitants des installations de traitement des véhicules hors d'usage, a savoir :

- La présentation de l'exploitant, sa raison sociale, sa forme juridique, son siège social ainsi que la qualité du signataire de la demande.
- L'engagement du demandeur de respecter les obligations du cahier des charges mentionné à l'article 3 de l'arrêté ministériel précité et les moyens mis en œuvre à cette fin.
- Les références de l'arrêté préfectoral d'autorisation ainsi que l'attestation de conformité aux prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation n°85-DIR.1/697 du 27 juin 1985, modifié par l'arrêté préfectoral n°09-DRCTAJE/1-28 du 13 janvier 2009, portant agrément n°PR-85-00020-D pour le stockage, la dépollution et le démontage des Véhicules Hors d'Usage

Certains articles de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 27 juin 1985 précité doivent être modifiés afin d'y inclure le changement d'exploitant.

## IV-Propositions de l'inspection des installations classées

Nous proposons aux membres du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques d'émettre un avis favorable à la demande présentée par la SARL CAMBOUI RECYCL'AUTO, pour les modifications à apporter à son précédent arrêté d'autorisation n° 85-DIR.1/697 du 27 juin 1985 en vue de prendre en compte le changement d'exploitant et de transférer l'agrément pour le stockage, le démontage et la dépollution des véhicules hors d'usage.

Un projet d'arrêté préfectoral complémentaire est annexé au présent rapport.

L'inspecteur des installations classées

  
Dominique PHARISIEN

Le chef de subdivision,  
inspecteur des installations classées

  
Alain BOQUET

Pour le directeur et par délégation,  
Le chef de l'unité territoriale  
De La Roche sur Yon

  
Michel ROSE